

Mandat d'expert·e aux examens Aide en soins et accompagnement (ASA)

1 Mission et rôle de l'expert·e

Evaluer, selon la procédure en vigueur (travail pratique, entretien professionnel et corrections des épreuves écrites) les prestations d'un·e candidat·e ASA finaliste selon l'ordonnance de formation AFP ASA.

L'expert·e est sollicité·e selon ses disponibilités durant les mois d'avril, mai et juin.

2 Profil

- Être au bénéfice d'un CFC d'ASSC, d'ASE, de GEI ou d'une formation équivalente.
- Avoir 3 ans d'expérience, depuis l'obtention du titre professionnel, dans le domaine de la santé ou du travail social.
- Avoir une expérience confirmée dans le suivi d'apprenti·e.
- Être en emploi dans le canton de Vaud et obtenir l'accord de son employeur.
- Être formateur·trice en entreprise (FEE) représente un avantage certain pour l'exercice du mandat.

3 Rémunération et défraiements

Journée de formation	CHF 100.–
Expertise	CHF 150.– la demi-journée CHF 290.– la journée.
Déplacements	Formation et expertise : tarif CFF en 2 ^e classe TPI => CHF 0.70/km.
Frais de repas	CHF 20.–

4 Demande de renseignements

M^{me} Katya Gubbiotti, cheffe-experte – 079 862 17 24 – katya.gubbiotti[at]aoris.ch

5 Envoi des dossiers de candidature

Si vous correspondez au profil et souhaitez envoyer votre dossier de candidature, veuillez remplir le document suivant : [téléchargez le formulaire de candidature](#) et l'adresser par e-mail à info[at]aoris.ch.

6 Sélection et nomination

La sélection s'opère en fonction de la correspondance au profil défini, ainsi qu'aux besoins et priorités d'engagement définis par la cheffe-experte. Lorsque cette dernière et Aoris préavisent favorablement, les dossiers de candidature sont transmis à la DGEP pour nomination.